



MAIRIE DE NANTERRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
CENTRE
10 FEVRIER 2011

C'est en présence de Didier Debord, André Cassou, Adjoint au Maire, et de Barbara Feugas, Conseillère Municipale, que Nadia Zbida ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Information sur l'intervention de l'association La Fratrie pour l'accompagnement des publics en errance dans les parcs et jardins du Centre
- Information sur les dispositifs pour l'amélioration de l'habitat privé : Nanterre Habitat Plus et OPAH-RU
- Compte-rendu de la réunion d'information concernant les travaux d'agrandissement de la maison de retraite Ste Geneviève rue Henri Barbusse
- La parole aux habitants – questions diverses

✚ Intervention de l'association La Fratrie auprès des publics en errance dans les parcs et jardins du Centre

Marianne Leblevec, responsable du CCAS à la ville de Nanterre, introduit en présentant le contexte d'intervention de l'association la Fratrie, sous convention avec la ville.

Le point de départ est le constat d'une nuisance de personnes présentant des signes de désocialisation. La ville a donc décidé de passer une convention avec l'association La Fratrie, pour aller à la rencontre de ces publics.

La Fratrie est une association créée en 1983 implantée à Nanterre depuis longtemps, elle intervient dans les domaines de la toxicomanie, l'alcoologie. Les locaux de l'association sont situés rue Gallieni. Leur intervention actuelle sur les parcs et jardins concerne 3 sites : le Parc des Anciennes Mairies, le square Lebon et la dalle de l'A86.

Les trois personnes de l'association sont présentes pour présenter leur intervention : un médecin, une infirmière, un éducateur spécialisé.

Le médecin de l'association informe les habitants que la Fratrie est un centre de soins et d'accompagnement en addictologie, sous la tutelle du Ministère de la santé. Le traitement des addictions licites (alcool, jeux, ...) est venu s'ajouter au traitement des addictions illicites (liées aux drogues) dans les missions confiées par le Ministère au centre.

L'éducateur spécialisé se présente, précise qu'il travaille depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'éducation spécialisée, sur le terrain.

L'infirmière de l'association précise quant à elle que l'action à destination des publics en errance suit le « protocole NADA », basé sur l'auriculothérapie, l'acupuncture dans les oreilles. Cette méthode innovante a fait ses preuves depuis de nombreuses années aux Etats-Unis dans le traitement des addictions. Cela diminue le stress et la consommation.

La méthode utilisée par la Fratrie est, au-delà de l'accueil dans leurs locaux, d'aller à la rencontre des publics grâce au « NADA bus ». Le bus stationne sur les lieux où se trouvent les personnes en errance et victimes d'addictions deux fois par semaine, le mardi matin et le jeudi en fin d'après-midi. Le bus apporte une aide sociale et médicale. Aller vers les publics leur donne une reconnaissance, montre que l'on s'intéresse à eux, alors qu'ils sont en situation d'exclusion. Le médecin précise que l'association indique venir de la part de la ville. Il est important pour ces personnes de sentir qu'elles sont soutenues par les élus et les habitants.

A ce jour 70 personnes ont été approchées, âgées de 20 à 63 ans. 90% ne sont pas des SDF. Ils vivent une situation de logement précaire, beaucoup habitent toujours chez leurs parents, ou sont hébergés mais priés de ne pas rester dans le domicile en journée. Il s'agit d'habitants de Nanterre de la 2^e ou 3^e génération issue des bidonvilles.

L'éducateur et le médecin précisent que le travail mené est complexe qui nécessite du temps, de l'assiduité, de l'énergie. Les résultats s'apprécient sur la durée.

Depuis le début de leur intervention, une quinzaine de personnes qui a été approchée via le bus a fait la démarche de se rendre ensuite dans les locaux de la Fratrie.

Un habitant évoque les difficultés liées à la présence de ces personnes dans les parcs, empêchant les mères de famille avec enfants d'occuper les mêmes espaces. Il se demande si la ville ne pourrait pas mettre à la disposition de ces personnes un lieu chauffé avec jardin pour qu'ils puissent s'adonner à leurs occupations sans gêner les autres.

Il lui est répondu qu'il est difficile pour la ville de fournir un lieu à des personnes pour qu'elles s'adonnent à leur addiction.

Un autre habitant rétorque que la cohabitation entre ces personnes et les familles dans le square Lebon et au Parc des Anciennes Mairies ne se passe pas si mal.

L'éducateur spécialisé précise qu'il mène un travail afin de sensibiliser ces personnes à la gêne qu'ils produisent. Il leur est demandé de mettre leurs déchets dans les sacs poubelle. Petit à petit cela fait son chemin. C'est un travail éducatif, pluridisciplinaire, à moyen et long terme car il faut qu'il y ait une prise de conscience ce qui prend du temps.

M. Leblevec réagit à la suggestion d'un habitant en indiquant que c'est la réalité de notre société qui provoque cette exclusion qui n'est pas spécifique à Nanterre et ses parcs et jardins. On peut l'observer dans le métro à Paris par exemple. Le souhait de la ville, l'enjeu est de vivre ensemble et non pas de segmenter les gens.

Michel Mathys, de l'association Aberpa se demande si la présence de la Fratrie est perçue par les autres personnes qui fréquentent les parcs, telles que les mères de famille. Cela pourrait avoir un effet positif si les habitants s'aperçoivent qu'ils sont suivis.

Le médecin ajoute qu'il est fondamental que le bus soit vu, la lisibilité du travail de l'association est fondamentale. Un article dans le Nanterre Info serait positif.

B. Feugas, conseillère municipale et habitant le centre souhaite que les actions sur les déchets soient menées afin de ne pas blesser les enfants. Elle signale la présence de seringues et de boîtes de méthadone sur la dalle de l'A86.

Elle s'interroge également sur les actions menées au-delà du soin : quelles autres structures, associations peuvent être mobilisées pour amener ces personnes vers une activité, une resocialisation ?

M. Leblevec indique qu'il y a d'autres personnes qui travaillent auprès de personnes désocialisées à Nanterre. Une deuxième étape du travail de la Fratrie est de consolider son action en constituant un réseau d'acteurs.

L'éducateur ajoute qu'il y a un cheminement avant d'arriver à la reprise d'une activité. Il ne faut pas reprendre trop tôt une activité sinon c'est le risque d'être confronté à un échec.

Un projet à venir est la création d'un potager thérapeutique dans une propriété acquise par l'association dans la baie de somme. On y emmène une quinzaine de personnes en courts séjours.

Un autre projet évoqué par M. Leblevec est la création d'une régie de quartier dans le domaine de l'insertion par l'économique.

Un habitant regrette que le square Chanzy ait été fermé. Il propose d'expérimenter une réouverture ponctuelle ou progressive si les résultats sont satisfaisants. Une intervention de la Fratrie dans le square Chanzy serait-elle dans ce cas envisageable ?

Un autre habitant, dont le domicile est situé juste en face du square Chanzy estime qu'il était important que le square soit fermé le soir. Le problème est que le square était ouvert jour et nuit, avec des trafics de drogue la nuit. Il demande si la mairie peut mettre du personnel à disposition pour ouvrir et fermer le square.

Information sur les dispositifs pour l'amélioration de l'habitat privé : Nanterre Habitat Plus et OPAH-RU

Deux dispositifs sont mis en œuvre pour l'amélioration de l'habitat privé.

Le Programme d'Intérêt Général Nanterre Habitat Plus (NH+)¹

Nanterre Habitat Plus est un dispositif municipal mis en œuvre à l'échelle de la ville depuis 2001. Il a pour objet d'accompagner la réhabilitation des logements et immeubles d'habitation privés. Depuis 2001, 1631 logements anciens ont ainsi fait l'objet de travaux aidés avec NH+ dont près de 480 logements dans le centre.

¹ Pour plus d'information sur les conditions

En 2009, afin de prolonger les efforts menés la ville a souhaité engager un Programme d'Intérêt Général (PIG) jusqu'en 2013.

L'objectif de Nanterre Habitat Plus est de réhabiliter 800 logements en 5 ans. A ce jour, plus de 3200 logements à Nanterre sont privés de confort sanitaire.

Au Centre, le taux d'inconfort des logements est le double du taux de la commune.

Pour bénéficier d'aides, le propriétaire a une condition d'occupation du logement pendant 6 ans pour éviter que certaines personnes ne revendent juste après avoir rénové le logement afin de réaliser une plus-value.

Des travaux d'amélioration du confort des logements mais aussi des parties communes des immeubles peuvent être subventionnés.

Le principe de NH+ est une avance financière de la ville aux entreprises ou aux syndicats de copropriétés pour une cote part des travaux. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et ne doivent pas commencer avant l'accord écrit des financeurs.

L'OPAH-RU²

Elle concerne des territoires confrontés à de graves problèmes urbains et sociaux : îlots de bâtiments très dégradés, voire insalubres, copropriétés mal gérées, logements appartenant à des marchands de sommeil...

Consciente des limites des dispositifs incitatifs mis en place dans le cadre de NH+, la ville a souhaité aller plus loin par le biais de l'OPAH-RU sur des immeubles ou îlots particulièrement préoccupants.

L'opération a été lancée en 2009 pour 5 ans. Une liste d'environ 180 immeubles prioritaires a été identifiée. Les objectifs quantitatifs sont de faire réaliser des travaux lourds en parties communes de 50 immeubles et de réhabiliter 130 logements.

L'idée est d'aller chercher les propriétaires de ces immeubles les plus en difficulté et contribuer à leur réhabilitation. Les moyens pour y parvenir vont des mesures incitatives (aides majorées) jusqu'aux procédures coercitives pouvant aller jusqu'à l'expropriation.

L'objectif est d'éliminer les situations de risque de péril, d'insalubrité, obliger le propriétaire à réhabiliter ou conclure de la nécessité de la démolition le cas échéant.

Les propriétaires bailleurs comme les propriétaires occupants en fonction du niveau de ressources sont concernés ainsi que les syndicats de propriétaires rencontrant des difficultés particulières. Pour les copropriétés, un diagnostic doit être fait afin d'engager une stratégie de redressement.

Un habitant demande ce que signifie un logement sans confort sanitaire.

→ Il s'agit d'un logement ne disposant pas de l'un au moins des trois éléments essentiels que sont l'eau courante, une installation sanitaire (baignoire ou douche) ou des WC intérieurs.

Un habitant demande comment se passe l'intervention auprès des copropriétés.

² Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

Il est possible d'intervenir aux Assemblées Générales des copropriétaires pour les convaincre ou de travailler avec les syndics.

Le diagnostic de l'immeuble comprend notamment une enquête d'occupation et un diagnostic technique, il y a également un travail qui est fait sur les aspects de gestion, de fonctionnement de l'immeuble.

Plusieurs habitants demandent ce qu'il va advenir de la parcelle vide en face du Monoprix.

A. Cassou précise que cet îlot fait partie de l'OPAH-RU. La ville souhaite élargir le carrefour et est actuellement en discussion avec Monoprix et le cabinet médical afin de réfléchir à l'évolution du secteur, au-delà de la parcelle actuellement vide. Il a notamment été proposé au cabinet médical d'être déplacé de deux dizaines de mètres sur une propriété de la ville afin de permettre à municipalité de réaliser une opération plus grande avec commerces en rez-de-chaussée et logements. En parallèle, la ville souhaite interpeller les gérants de Monoprix qui pourrait être installé sur deux étages. A ce stade le déménagement du Monoprix ne paraît pas envisageable.

D'autres secteurs font également l'objet d'études de la ville dans le cadre de l'OPAH-RU. Ainsi une opération pourrait être menée entre la rue H.Barbusse et le boulevard du Midi. Le souhait de la ville est de densifier ces parcelles tout en respectant la volumétrie et le caractère du centre ancien. Il faut que la ville soit attentive car il y a risque de transformation massive et de dénaturation du centre ancien. L'objectif est également de maintenir les commerces en place, voire en amener de supplémentaires. Il ne faut pas que les rez-de-chaussée deviennent du logement ou du parking.

Une habitante dont la propriété touche le cabinet médical s'inquiète de l'éventuelle démolition de ce bâtiment qu'elle trouve remarquable. Elle regrette par ailleurs la fermeture de la brûlerie et du coiffeur. Enfin elle évoque un bâtiment vide depuis plusieurs années situé rue des Anciennes Mairies en face de la bibliothèque Flora Tristan.

Sur ce dernier point A. Cassou répond que la propriété est une indivision avec conflits entre héritiers qui ne souhaitent pas céder leur bien malgré les sollicitations de la ville.

M. Mathys, de l'association Aberpa s'interroge sur le devenir du 3 rue de l'Eglise, en face du marchand de pizza.

A. Cassou précise que le projet sur cette adresse est de réaliser une extension du projet de résidence sociale du 16 rue de l'Eglise. Il s'agit de créer des studios pour jeunes dans une résidence avec cuisine centrale et différents services tels que le gardiennage. Pour ce projet la ville a besoin de financements du Conseil Général, « l'aide à la pierre », qui sont aujourd'hui bloqués.

M. Mathys demande comment s'est déroulé le diagnostic aboutissant à la définition de 180 immeubles prioritaires et quels procédés sont mis en œuvre par la ville ensuite pour intervenir.

A. Cassou indique qu'un diagnostic a été effectué suite à un repérage général dans le quartier qui a permis d'identifier ces 180 immeubles. Ensuite les procédures sont variées mais peuvent être coercitives pour les situations les plus graves.

Questions diverses

- Un habitant suggère de mettre des panneaux avec le montant de l'amende en cas non respect des places pour personnes handicapées
- Une habitante demande s'il n'est pas envisageable de mettre la rue de Stalingrad en sens unique, avec délestage rue Rigault, afin de mettre un trottoir des deux côtés.

D. Debord indique qu'il n'y a pas de solution facile pour récupérer de l'espace public. Mettre la rue en sens unique va créer des difficultés d'accès au centre ancien. Il faut une circulation minimale dans le centre ville, sauf si certaines parties commerçantes sont piétonnisées. Mais se pose le problème de la circulation des bus, que l'on ne peut dénater³. Il ne faut pas non plus que cela atteigne le fonctionnement des commerces.

- Un habitant rétorque que les rues piétonnes sont bonnes pour le commerce. On peut prendre en exemple les villes de Saint Germain, ou de Rueil-Malmaison.

D. Debord estime que cela nécessite un pôle commercial conséquent pour passer de boutique en boutique, flâner. Le centre ancien est de bonne qualité d'un point de vue commercial mais pas assez diversifié. Il y a notamment un problème de surfaces commerciales pas assez grandes. Des comptages piétonniers réalisés à l'occasion de la Ferme Géante pourront donner des éléments pour faire avancer la réflexion en la matière.

- Une habitante demande si le centre-ville est interdit aux camions car un grand nombre passent rue de Stalingrad, ce qui n'est pas sans gêner les riverains
- Un habitant soulève le problème du bruit causé par les scooters, qui prennent les rues en sens inverse en roulant sur les trottoirs. C'est le cas notamment de livreurs de pizza.

N. Zbida précise qu'un courrier à la signature de D. Debord a été envoyé au commissaire sur ces questions.

- Un habitant évoque les difficultés de traversées piétonnes devant le chantier de la maison de retraite rue H. Barbusse. Les feux tricolores sont à revoir.
- Un autre habitant estime que le passage piéton rue H. Barbusse après la rue Fernando devrait être déplacé et disposé avant la rue pour que les conducteurs des voitures voient traverser les piétons.
- Les travaux d'ERDF rue du Dr Foucault sont évoqués. Ils provoquent des coupures de courant régulières. Cela pourrait correspondre à un mauvais dimensionnement des transformateurs.

³ Dénater : les trajets allers et retours sont différents

D.Debord indique que ce problème relève de la responsabilité d'ERDF ; la ville n'a pas d'autorité en la matière mais essaie de travailler en bonne intelligence avec ERDF.

- Une habitante de la cité Joliot Curie se plaint de plusieurs problèmes dans le secteur : insécurité dans son immeuble, manque de commerces et bruit des scooters également.

N. Zbida propose de la recevoir en rendez-vous pour aborder ces questions.

Concernant les commerces, il est fait référence au centre commercial Balzac actuellement fermé.

Nadia Zbida clôt la séance en remerciant les personnes présentes.